

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE -1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Sandra BOULAIS (pouvoir à Laurent VERNAZ), Carole VASCHALDE, Christel GACHON, Stéphanie SANCHEZ, Claudine AMOUDRY (pouvoir à Christian COMBAZ), Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Christian COMBAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 22 mars 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.
Christian COMBAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département pour la rénovation thermique du gymnase des Coquelicots

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ rappelle l'historique de refacturation des frais d'utilisation du gymnase des Coquelicots par les collégiens du collège Joseph Fontanet aux communes du secteur et le refus de l'une d'entre elles de continuer à les régler au motif que c'est au Département de prendre en charge ces dépenses.

Il indique que des échanges avec le Département ont donc eu lieu pour trouver une solution qui consistera à signer une convention de gratuité d'une certaine durée, moyennant une aide financière liée à des travaux sur ce bâtiment.

Ainsi, il rappelle les travaux intervenus depuis 2016 sur le gymnase des Coquelicots en vue de la rénovation thermique du bâtiment et qui ont consisté à :

- poser des brise-soleils en façade et sur les verrières,
- remplacer l'automate du chauffage et assurer une liaison informatique pour une gestion à distance.

Il indique que le montant des travaux s'élève à 46 739,65 € HT et qu'ils peuvent être subventionnés par le Département au titre du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics nouvellement créés. Il rappelle que ce gymnase est occupé régulièrement par les élèves du collège Joseph Fontanet de Frontenex.

Il sollicite donc le Conseil Municipal pour déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour ces travaux de rénovation thermique pour un montant de 46 739,65 € HT. Le montant de l'aide est assis sur le taux médian de la commune et sur le taux d'utilisation du collège. L'octroi de cette subvention est soumis à la signature d'une convention tripartite de mise à disposition gratuite du gymnase, sur le modèle de convention type présenté.

Laurent VERNAZ propose donc au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour ces travaux de rénovation thermique pour un montant de 46 739,65 € HT
- d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite de mise à disposition gratuite du gymnase pour une durée de 3 ans.

Laurent VERNAZ précise qu'en cas de rénovation lourde, comme cela est envisagé pour l'extérieur du bâtiment (façades...), le Département sera apte à subventionner ces travaux.

Avancement du projet d'acquisition d'un local commercial, rue Pillet

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent le projet d'acquisition d'un local commercial de la rue Pillet, qui a été inscrit au budget primitif 2019.

Ils font part des négociations en cours avec le propriétaire en vue de trouver un compromis permettant d'acheter ce bien avec les frais annexes et de prévoir les travaux nécessaires à sa location, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire (90 000 €). A ce jour, les avancées de cette négociation sont plutôt satisfaisantes et devraient permettre une étude du dossier au prochain conseil municipal.

Laurent VERNAZ indique également qu'il est prévu une rencontre avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie le 14 mai prochain afin que ces services présentent leur dispositif « Boîte à commerce » qui consiste en 4 phases d'intervention :

- Phase 1 – Etude de commercialité en lien avec le local identifié (analyse de l'appareil commercial, évaluation de l'attractivité du centre-ville)
- Phase 2 – Choix et accompagnement du candidat (appel à candidature, analyse et sélection des dossiers de candidature, accompagnement du candidat ante-crédation...)
- Phase 3 – Installation et accompagnement du commerçant (accompagnement continu du chef d'entreprise par la CCI Savoie)
- Phase 4 – Bilan annuel avec la collectivité et les partenaires de La Boîte à Commerce

Le budget de la prestation est de 2 000 € HT, mais il est possible de n'opter que pour la phase 1 (étude de commercialité), pour un budget de 1 000 € HT, car les autres phases semblent rester de la compétence propre de la CCI. A l'issue de la réunion de présentation du 14 mai, il sera proposé au Conseil Municipal de donner suite ou non à cette prestation.

INTERCOMMUNALITE

Point sur le projet de création d'une police pluri-communale

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Claire FLEUTOT

Claire FLEUTOT rappelle le projet de création d'une police pluri-communale avec 6 autres communes du territoire de la Haute Combe de Savoie et le souhait du Conseil Municipal, en sa séance du 22 mars 2019, de ne pas s'inscrire dans ce processus.

Le 25 mars, et même si toutes les assemblées délibérantes ne s'étaient pas prononcées, l'absence de majorité a motivé l'abandon de ce projet, qui aura été intéressant pour découvrir cette problématique sur nos territoires mais également pour avoir permis un travail commun entre collectivités.

Noël CADET précise que cette police n'aurait de toute façon pas eu les moyens d'empêcher les incivilités rencontrées ces dernières semaines sur le territoire communal.

PERSONNEL

Recrutement des emplois d'été 2019

Rapporteurs : Laurent VERNAZ / Nathalie BIBOLLET

Laurent VERNAZ, Adjoint au personnel et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée font part du recrutement de 7 jeunes pour occuper un emploi d'été afin de renforcer les services techniques et le service administratif durant cette période.

Nathalie BIBOLLET rappelle que le mode de recrutement a été modifié en 2018 avec une sélection des candidatures (expérience, disponibilité, motivation...), la définition des besoins de la collectivité (peinture intérieure de l'école maternelle, aide administrative en mairie, préparation animation...) et une étude impartiale par la commission du PERSONNEL qui ne connaissait pas le nom des candidats.

Le recrutement s'est voulu plus qualitatif au vu des compétences et expériences des jeunes, même si elles sont souvent minimes, et sur la base d'un recensement des tâches à confier établi par les élus et les services techniques.

Ainsi, 11 candidatures valables ont été déposées et 7 jeunes seront employés (une candidature initialement retenue a été écartée car les disponibilités du jeune étaient erronées) et se succéderont entre le 24 juin et le 31 août 2019 aux services techniques (6) et au service administratif (1).

Recrutement d'un agent technique suite à une mutation professionnelle

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent qu'un des agents des services techniques communaux a sollicité une mutation professionnelle. Laurent VERNAZ souligne le souhait de la collectivité de ne pas freiner l'évolution de l'agent dans sa carrière.

La commission PERSONNEL du 8 avril 2019 a étudié les modalités de son remplacement et a convenu de lancer un recrutement sur un poste d'adjoint technique à temps complet, sur un profil d'agent polyvalent (maintenance des bâtiments, entretien des espaces verts, entretien voirie, déneigement...) avec une période d'essai de 6 mois en CDD si ce n'est pas un agent déjà en fonction dans une collectivité.

Le recrutement a été publié le 9 avril, avec une date limite de candidature au 13 mai 2019.

La sélection et les entretiens auront lieu durant la deuxième quinzaine de mai.

Le Conseil Municipal prend bonne note du lancement de ce recrutement.

Christian COMBAZ demande si le fonctionnement des services techniques sera opérationnel rapidement avec 2 nouveaux agents en quelques mois et comment se fera l'encadrement dans les prochains mois.

Pour l'été, Laurent VERNAZ et Nathalie BIBOLLET précisent que certains jeunes retenus sont majeurs et pourront encadrer d'autres.

Laurent VERNAZ souligne également que certaines missions pourront être également adaptées aux effectifs (tontes différées...).

URBANISME

Signature d'une convention de servitude de cour commune avec la société Alp'fermetures

Rapporteur : *Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE rappelle le projet de rénovation du bâtiment sis 8 rue des Tilleuls par la société dénommée LSB8, Société civile immobilière, en vue d'installer dans les locaux l'entreprise Alp'fermetures et de créer des logements, comme indiqué dans la demande de permis de construire n° 07312118D1007.

Après avoir détaillé les travaux prévus, il indique que pour la rénovation de cet ancien local, la société LSB8 aurait besoin de créer une passerelle d'une largeur de 1.20m à l'arrière du bâtiment, du côté du restaurant scolaire du collège FONTANET, à une distance inférieure à trois mètres de la limite séparative, ainsi qu'il figure au plan ci-annexé.

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant (Commune de Frontenex) constitue au profit du fonds dominant (société LSB8) et de ses propriétaires successifs une servitude de cour commune. Ce droit profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant.

La servitude ainsi créée aura pour conséquence d'autoriser la construction de la passerelle à l'emplacement et sur l'emprise figurant sur le plan annexé approuvé par les parties.

Le propriétaire du fonds dominant entretiendra à ses frais exclusifs la cour commune.

L'existence de cette cour commune ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par un usage inapproprié.

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière, la présente constitution de servitude est évaluée à un euro (1 €).

Il propose donc au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- de consentir à la Société LSB8 une servitude de cour commune pour la création de leur passerelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de cour commune et tous les documents afférents à cette opération.

Cession de parcelles de la rue du Gros Chêne par la société MNB CONSTRUCTION au profit de la commune de Frontenex

Monsieur le Maire rappelle le projet de la société MNB CONSTRUCTIONS dans la rue du Gros Chêne, qui a consisté à édifier 4 maisons.

Un arrêté d'alignement (2017/31 du 27 juillet 2017) avait été adopté pour délimiter le domaine public du domaine privé, avec rétrocession à la Commune des parcelles devant être intégrées dans le domaine public.

Ainsi, il propose que la société MNB CONSTRUCTIONS cède pour l'euro symbolique à la Commune de Frontenex les parcelles suivantes, sises rue du Gros Chêne :

Lieu-dit		N° parcelle	Surface
Pré Graffion	A	3232	7
	A	3233	7
	A	3234	9
	A	3235	21
TOTAL			44

Monsieur le Maire précise que les frais notariés seront pris en charge par la Commune de Frontenex et que la valeur vénale de l'ensemble des terrains est de 220 € (5€ le m²).

Thierry RANGONE souligne que cette acquisition permet de conserver un alignement avec les clôtures situées de part et d'autre des parcelles susvisées.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve l'acquisition par la Commune, à l'euro symbolique, des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus, d'une superficie de 44 m² et d'une valeur vénale de 220€.
- accepte que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes notariés, dont les frais seront pris en charge par la Commune de Frontenex,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte lié à cette opération

Thierry RANGONE propose, dans la continuité, que la collectivité se penche sur la régularisation des emprises foncières dans la rue du Gros Chêne car la voirie ou ses abords appartiennent parfois à des privés, du fait des reculs imposés auparavant lors des constructions.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Rénovation de la toiture du groupe scolaire : attribution du marché de travaux

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE font part de l'ouverture des plis relative au marché de travaux pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire, qui s'est tenue le 17 avril 2019.

3 entreprises ont déposé une offre et le lot unique « Charpente/Couverture » est pourvu

Thierry RANGONE détaille l'analyse effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'écart de prix est assez conséquent entre les 3 propositions et l'offre technique de l'entreprise pressentie pour être attributaire du marché comprend quelques variantes validées par le bureau d'études.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise suivante :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre retenue HT	Montant de l'offre retenue TTC
LOT UNIQUE CHARPENTE/COUVERTURE	SPATIAL COUVERTURE	178 100.08 €	213 720.10 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SPATIAL COUVERTURE pour ces travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire pour un montant de 178 100.08 € HT, soit 213 720.10 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce marché

Thierry RANGONE précise également que le conduit amianté de 2 mètres qui posait problème pour l'intervention des entreprises a été enlevé le 24 avril par l'entreprise CBTPF et sera transporté par les services techniques dans une déchetterie spécialisés.

Il se satisfait que cette solution ait pu être trouvée, sous couvert du coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), car les devis d'entreprise de désamiantage était entre 10 000 € et 15 000 € alors qu'à ce jour, cette opération coûtera 2 500 € maximum à la Commune.

Point sur les travaux de la rue de Princens

Thierry RANGONE fait part de la procédure de réception des infrastructures de télécommunications qui s'est déroulée en avril et qui dès qu'elle sera finalisée, permettra l'engagement du câblage par l'entreprise ELECTRA. ENEDIS a relevé des anomalies dans le schéma électrique et les échanges entre ENEDIS et l'entreprise n'ont pas été efficaces pour un enchaînement rapide des travaux.

Les 3 mâts complémentaires seront posés début mai et la reprise des branchements devrait être effectuée fin mai.

A l'achèvement de cette opération, SERTPR pourra finaliser les enrobés sur les trottoirs, concluant cette opération de rénovation de la rue de Princens.

Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : signature d'une convention financière avec le SDES

Dans le cadre du dossier de sécurisation de la rue du Chemin Vieux, effectué avec le concours du cabinet de maîtrise d'œuvre ETI de Frontenex, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication pour lesquels la commune conserve la maîtrise d'ouvrage. L'opération est située Rue du chemin vieux, réseau BT (130 ml).

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Un groupement de commande a été constitué, par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2019, pour la réalisation de travaux coordonnés sur les réseaux secs, le réseau d'eaux pluviales, la défense incendie et un aménagement de voirie. Cette convention de groupement de commande signée entre le SDES et la commune définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 33 950 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 11 970 € concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune
- autorise le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- autorise le Maire à signer la convention financière relative aux modalités financières entre le SDES et la commune sur cette opération

Travaux d'enrochement à proximité du Pont des Allobroges

Thierry RANGONE fait part de l'avancée de la reprise des berges au niveau du pont des Allobroges par la pose de blocs pour améliorer l'entonnement et éviter les érosions en pied d'ouvrage. Avec le concours technique et administratif des services du Département, l'entreprise DELEANI est intervenue du 16 au 18 avril pour l'enrochement et il restera à finaliser l'opération par la réalisation d'un garde-corps par les services techniques communaux.

Point sur la commission TRAVAUX du 23 avril 2019

Thierry RANGONE fait un retour sur cette commission qui a concerné les points suivants :

➤ Square de la Balme : réflexion sur un réaménagement

Suite à une visite sur site de la Commission, il est proposé de supprimer certains arbres/arbustes et de replanter des essences colorés et moins fournies.

Les zones pavées seront nettoyées et les orientations apportées à ce square seront définies après ces opérations.

➤ Diagnostics sur les façades du gymnase des Coquelicots et de l'immeuble « Le Grand Roc » : suite à donner aux propositions du bureau d'études « Philippe TEYSSOU »

Suite à une visite au gymnase, Thierry RANGONE fait part des propositions du bureau d'études « Philippe TEYSSOU » sur la reprise des façades du Gymnase des Coquelicots et de l'immeuble « Le Grand Roc » :

Pour le gymnase, la commission propose de retenir les phases diagnostic (3 780 € TTC) et métrés (2 220 € TTC) avec comme objectif de les faire réaliser cet automne (car durée de validité de l'étude de 6 mois) afin que les nouveaux élus de mars 2020 disposent d'un pré-chiffrage de cette opération.

Il est possible qu'au vu de certaines réflexions déjà portées (extension du gymnase pour dojo...), les élus s'approprient différemment la rénovation du bâtiment.

Pour le Grand roc, la commission propose de retenir la phase métrés (1 944 € TTC) avec comme objectif de le faire réaliser cet automne afin que les nouveaux élus de mars 2020 dispose d'un pré-chiffrage de cette opération qui consistera en la reprise des façades et des balcons (palines, maçonnerie...)

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

➤ Marquage au sol : programme 2019 et continuité des cheminements piétonniers

La commission a pris note du travail en cours sur le recensement de l'état des marquages dans la Commune en vue de solliciter une entreprise.

Claire FLEUTOT demande que soient consultées des entreprises de réinsertion, comme évoqué précédemment.

Il sera regardé attentivement une continuité piétonnière pour traverser la rue de la gare, entre les trottoirs de la rue des Tilleuls (à gauche en montant).

Suite à la rénovation de la voirie du Pré La Dame Haut, il est proposé de matérialiser des places de stationnement.

➤ Giratoire au PONT (RD 990)

La commission a engagé la réflexion sur l'aménagement intérieur du futur giratoire et souhaite, ce que le Conseil Municipal valide :

- qu'il comprenne une indication « Frontenex »
- que des lumières bleues soient posées en pourtour du giratoire
- que des gaines électriques soient tirées afin de permettre un éclairage des lumières au centre du giratoire pour mise en valeur des aménagements qui seront concrétisés
- que soit étudié la possibilité de mettre des banderoles aux alentours du giratoire (plutôt à l'extérieur)

Il est convenu de travailler rapidement sur l'aménagement intérieur.

Travaux divers

- Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que suite à une réunion de ce jour, l'avancement du projet de création d'un réseau pluvial dans la ZI 1 pour assurer l'évacuation des eaux pluviales de GEDIBOIS se finalise et permettra d'obstruer la digue. Les travaux devraient démarrer la semaine du 29 avril. L'obstruction des ouvrages traversant les digues devrait permettre aussi de favoriser l'autorisation de certains projets d'urbanisme car elle réduira les risques de refoulement de l'Isère.
- Lotissement « La Colline de Rochebourg » : Thierry RANGONE rappelle qu'un courrier doit être transmis dans les prochains jours à tous les colotis pour solliciter l'autorisation d'une canalisation d'eau en vue de sécuriser l'alimentation du réseau du lotissement depuis la rue du Gros Chêne. Depuis que l'identification d'une entreprise, qui faisait de gros tirages d'eau et déstabilisait le réseau, a été réalisée, il apparaît que les désordres ont disparu mais les travaux de maillage pour desservir le lotissement seront maintenus.

ANIMATION

Projet graff sous le préau de l'école élémentaire

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait part du programme complet de ce projet graff, établi avec Sandra BOULAIS, qui se déroulera la semaine du 11 mai sous le préau de l'école élémentaire.

Une rencontre a eu lieu avec les enseignants pour affiner ensemble leurs souhaits pour le Graff du mur et il a été retenu le thème des contes pour enfants. L'idée validée est le nom de l'école inscrit en gros sur le mur et des éléments de composition qui viennent jouer autour dans un style assez simple.

Des croquis sont en cours d'établissement par les graffeurs car les enseignants souhaitent voir des esquisses du projet

L'école sera ouverte au public le samedi 11 mai dès 10h pour assister au travail de graff, qui aura démarré le lundi précédent à partir de 16h30.

A partir de 14h, Nicolas Léger tiendra un atelier graff gratuit ouvert aux enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Deux totems de signalétiques ont été commandés et seront posés devant le gymnase et la maison des sociétés afin d'indiquer les activités s'y déroulant
- Un nouveau plan de la commune a été établi par Sandra BOULAIS dans le cadre de la rénovation du panneau d'informations qui sera posé vers la salle polyvalente
- La Direction Départementale des Territoires a envoyé un courrier à tous les propriétaires de panneaux publicitaires à l'entrée de l'aérodrome sur une parcelle communale afin de leur demander de les supprimer. Il convient de rechercher d'autres solutions comme la mise en place d'une signalétique d'intérêt local (barrette).

- Le projet d'installation des assistantes sociales dans l'ancien local de la trésorerie a été arrêté car la surface était trop exigüe. Le Département travaille sur un autre local de l'OPAC situé également dans le secteur de La Balme.
- Suite à un litige de près de 10 années, l'assurance doit verser prochainement la somme de 23 137.20 € en dédommagement de malfaçons, en vue de la réfection du mur du cimetière.
- Suite à l'opposition du Conseil Municipal de réduire les heures d'ouverture du bureau de LA POSTE de Frontenex, la direction a malgré tout confirmé par courrier qu'à compter du 1^{er} juillet 2019, et au vu d'un bilan de leur activité, cette réduction serait effective et qu'ainsi, les horaires seraient les suivants :
 - lundi à vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
 - samedi de 9 à 12h

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- défilé de la St Georges le samedi 27 avril dans la commune avec réception des cavaliers en Mairie à 11h30
- élections européennes auront lieu le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00

Informations sur l'ouverture d'une Pension de Familles par LA SASSON

Claire FLEUTOT, représentante de la Commune dans les commissions d'attributions des logements dans cette Pension de Familles, gérée par LA SASSON, fait un point sur ce projet dont le nom du bâtiment (ancien EHPAD FLOREAL) sera « L'envol ».

Elle indique que 22 dossiers ont été présentés et 10 ont été retenus pour une installation vers la mi-mai.

La moyenne d'âge des futurs locataires est de 58 ans et il y a peu de personnes du secteur.

Des travaux de rafraichissements ont été effectués l'intérieur du bâtiment.

La prochaine commission d'attribution des logements aura lieu le 27 juin afin de pourvoir aux places restantes (15).

Concernant le nom retenu pour cette structure suite à un appel à proposition auprès de tous les élus, Dominique NOYEAU regrette le manque d'originalité du nom choisi (l'envol) et l'absence de démocratie pour le choix final, effectué en municipalité.

Sandrine POIGNET répond que chaque élu a pu s'exprimer par mail et faire part de ses idées et que le choix s'est fait rapidement car c'était une nécessité pour l'installation de cette pension de familles.

Projet de restructuration du collège FONTANET : demande temporaire de mise à disposition d'un terrain par le Département

Dans le cadre du projet de restructuration complet du Collège Joseph Fontanet de Frontenex, les services du Département ont sollicité la Commune pour la mise à disposition de terrains en vue d'installer des bungalows pour assurer l'enseignement.

Deux terrains ont été ainsi proposés (rue des tilleuls : à côté des services techniques et en face de la charpente savoissienne) et le Département, après étude de faisabilité sommaire, a proposé un projet uniquement sur le terrain situé à côté des services techniques.

Laurent VERNAZ est contre cette proposition car cela impacte, jusqu'en 2023, un terrain disponible et qui peut être support d'un projet d'une future équipe municipale.

Jean-Paul GIRARD rappelle que depuis 10 ans, ce terrain est inoccupé et qu'il n'y a pas eu de projet concret.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de proposer au Département les options suivantes :

- le terrain communal situé en face de l'entreprise de charpente, dans la rue des Tilleuls, à charge pour le Département de travailler sur une organisation de l'enseignement qui restreindrait au maximum la traversée de la voie ferrée par les collégiens
- le terrain situé entre le terrain de football et l'immeuble « La Belle Etoile » (à voir avec la communauté d'agglomération ARLYSÈRE, gestionnaire de cet espace sportif)
- la propriété des consorts SEILLON, qui a déjà fait l'objet d'une étude d'acquisition dans le cadre du projet de restructuration du collège et qui jouxte ce dernier (à voir avec la communauté d'agglomération ARLYSÈRE, qui est compétente pour négocier ce terrain)

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

Sandrine POIGNET fait part de plusieurs décisions prises lors du dernier conseil d'agglomération du 28 mars 2019:

- vote de subventions
- vote des divers tarifs de plusieurs équipements comme les piscines
- réquisition du terrain vers le lac de Saint Vital pour accueillir les gens du voyage dans l'attente de la réalisation de la grande aire à proximité de l'aérodrome de Tournon

Concernant le nouvel EHPAD « Floréal », Laurent VERNAZ indique que le fort coup de vente du 24 avril a conduit à l'arrachement de quelques bandes de rives du bâtiment et qu'une fuite d'eau a entraîné des dégâts électriques.

Incivilités dans le secteur des Coquelicots

Monsieur le Maire fait part de nouvelles incivilités dans le secteur des Coquelicots, comme depuis plusieurs années. Afin d'apporter une réponse à ce phénomène et aux riverains excédés, il propose dès le 29 avril :

- de couper l'éclairage public du secteur
- de programmer l'enlèvement des bancs à la fin de l'année scolaire
- d'adopter un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les voies et les lieux publics extérieurs (places ...) de l'ensemble du territoire communal, de 18 heures à 6 heures du matin

Un débat s'installe entre élus.

Comme chaque année, Christian COMBAZ est contre l'extinction de l'éclairage public car il l'apparente à un couvre-feu. Il estime que c'est au détriment de la sécurité des piétons et des habitations voisines (cambriolages...) et que si cela est décidé sur ce secteur, il faudrait que l'éclairage soit éteint également sur toute la commune.

Laurent VERNAZ souligne qu'une opération sur toute la commune ne remplit pas le même objectif (économies d'énergie).

Thierry RANGONE estime que c'est une solution concrète aux incivilités sur ce secteur, et fait un parallèle avec certains aménagements de sécurité sur certaines routes (ralentisseur...) qui sont une réponse à quelques usagers de la route qui conduisent en dépassant les vitesses réglementaires. Il préfère adopter cette solution, certes pénalisante pour certains, avant qu'un riverain excédé par les débordements ne commette un acte grave ou décide de quitter la commune pour ne plus supporter ces désagréments.

Concernant l'adoption d'un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les voies et les lieux publics extérieurs (places ...) de l'ensemble du territoire communal, de 18 heures à 6 heures du matin, les élus sont divisés sur sa portée et son efficacité mais également sur les contraintes qu'il engendrera pour certaines personnes qui, occasionnellement et sans commettre des nuisances, se regroupent en soirée.

Cet arrêté permettrait une meilleure action des services de la gendarmerie face à ces incivilités.

Alain FINA estime qu'il est nécessaire d'agir rapidement car la situation s'empire sur Frontenex.

Laurent VERNAZ précise également qu'un arrêté du Maire peut se retirer.

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- de couper l'éclairage public du secteur des coquelicots fin avril 2019
- de programmer l'enlèvement des bancs à la fin de l'année scolaire
- d'adopter un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les voies et les lieux publics extérieurs (places ...) de l'ensemble du territoire communal, pour une durée d'une année et à toutes heures de la journée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24 mai 2019 à 19h15

Le Maire,
Jean-Paul GIRARD

